

La sécurité dans nos centrales nucléaires

Une victime témoigne

Le grave accident survenu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl pose une fois de plus le problème de la sécurité et de la maîtrise par l'homme de la production d'énergie nucléaire. Car il n'y a pas que Tchernobyl. Aux Etats-Unis, selon des groupes de pression — dont un animé par Ralph Nader — il est fait état de 2.974 incidents nucléaires en 1985, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année 1984. Pour sa part, l'hebdomadaire britannique *The Observer* vient de révéler qu'une explosion dans une centrale nucléaire à Dungeness (Kent) a provoqué, le 31 mars dernier, une fuite de 500 kilos de gaz moyennement radioactif. Cette fuite, sans danger pour la population, n'a fait l'objet d'aucune information de la part de la compagnie nationale d'électricité qui n'a admis les faits qu'à la suite des questions insistantes du journal *The Observer*, lui-même.

Les fausses nouvelles et les bilans catastrophiques développés par les médias en Occident ont, dans certains cas, transformé l'inquiétude légitime des populations en psychose à propos de la radioactivité atmosphériques. En Belgique, le week-end dernier, les permanences téléphoniques installées au cabinet de l'Environnement, étaient débordées par les appels de gens inquiets.

Qu'en est-il de la sécurité dans nos centrales nucléaires ? A ce propos, nous publions ci-dessous le témoignage d'un technicien belge qui a travaillé dans des centrales nucléaires en France et en Belgique, et qui est depuis sept ans en congé de maladie...

Désireux de garder l'anonymat, nous l'appellerons Charles. Technicien dans une société belge, il a travaillé pendant de longues années à la construction, puis à l'entretien de la centrale nucléaire de Chooz, près de Givet. C'est là que se sont passés les faits qu'il nous a révélés. Mais son expérience dans d'autres centrales (Doel, par exemple) ont amené chez lui la ferme conviction que la situation est plus ou moins comparable partout.

DR : Ton invalidité est-elle la conséquence d'une irradiation pendant le travail dans la centrale nucléaire ?

Charles : Oui. J'ai dû arrêter le travail en 1979 pour cause de maladie. J'avais 50 ans. Actuellement je suis toujours en traitement médical. Je ne peux d'ailleurs pas rester sans médicaments, les douleurs étant trop fortes.

DR : Y a-t-il une certitude sur l'origine de la maladie ? S'agit-il de radiations nucléaires ?

Charles : Sans aucun doute, même si aucun document officiel ne le certifie. Des dizaines

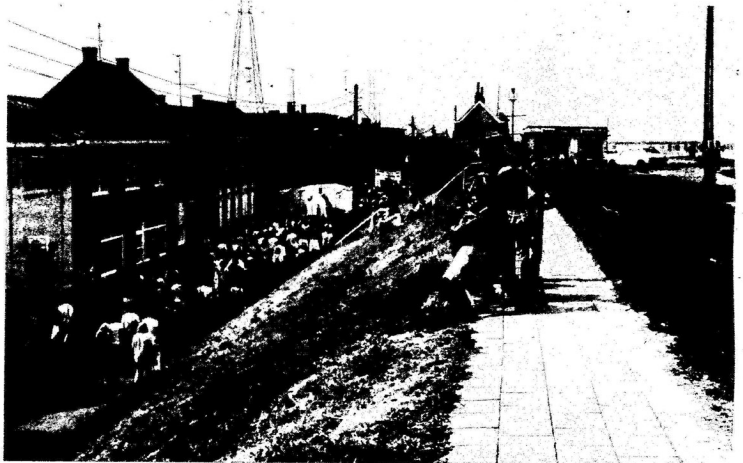
de fois, j'ai été exposé pendant mon travail à des radiations dépassant la valeur minimale admise.

DR : Comment le sais-tu ?

Charles : Nous avions des dosimètres, c'est-à-dire un petit appareil destiné à mesurer l'intensité de la radiation. Plus d'une fois, l'indication de mon dosimètre a atteint la valeur maximale de 200 millirem. Nous avions également un badge spécial muni d'un film. Il était régulièrement envoyé à Paris pour développer et mesurer les différentes données, mais on ne nous en communiquait jamais les résultats.

DR : Comment as-tu reçu une telle dose de radiations ?

Charles : Je connais très bien la centrale. Lorsqu'il y avait un problème quelque part — il y a d'ailleurs constamment de légères fuites — on m'appelait pour réparer la panne. Je restais au travail jusqu'à la fin de la réparation. Une fois, j'ai été irradié par le cobalt utilisé pour photographier de petits défauts dans des filtres métalliques. J'en ai été très malade.



A Doel, près d'Anvers, quatre centrales sont installées et les électriciens en veulent une de plus.

DR : Quels étaient les symptômes ?

Charles : J'ai perdu mes cheveux, mes dents, je souffre des articulations et je me sens toujours fatigué. J'ai vieilli prématurément.

DR : S'agit-il d'un cas exceptionnel ou d'autres personnes travaillent-elles dans les mêmes conditions ?

Charles : On travaillait régulièrement dans des zones à fortes radiations. La durée de travail dans ces zones était d'ailleurs généralement limitée à dix minutes. Entre parenthèses, on recevait pour cela une prime de... 1.000 F de l'heure !

DR : Connais-tu d'autres victimes ?

Charles : Oui. L'une d'elles est décédée dans l'entreprise même. C'était un Français. Il

avait 29 ans et avait déjà perdu tous ses cheveux. Je me souviens également d'un autre cas, un Belge celui-là, Willy Yssebet. Il a été interné dans un asile d'aliénés.

Beaucoup de travailleurs occupés par la firme O-NET de Paris sont décédés. C'étaient surtout des gens des environs de Chooz.

DR : N'y avait-il pas de contrôle de sécurité ?

Charles : A peine. La seule intervention éditoriale que j'ai vue, a été celle de mon médecin traitant qui a averti l'organisme de contrôle. Dans mon dossier chez Securax, il a été noté que j'avais reçu 100 millirem en dix ans. Parfois j'en recevais autant en quelques minutes !

DR : Que faisait-on de l'eau contaminée ?

Charles : L'eau contaminée devait passer devant un appareil de mesures. Si la radioactivité devenait trop importante, une vanne fermait automatiquement le tuyau. Mais que faire de l'eau radioactive ? On a alors trouvé la solution : on a construit un « by-pass » évitant l'appareil de mesure. Ainsi, l'eau polluée était directement versée dans la Meuse. Cela se passait surtout la nuit et aux moments des plus grands débits de l'eau de la Meuse.

DR : Le directeur d'EBES de Doel, M. Potemans, n'a-t-il pas déclaré que jamais un membre de son personnel ne serait contaminé ?

Charles : Evidemment, c'est limité au personnel des firmes sous-traitantes !

DR : Il y a également des travailleurs immigrés maintenus dans l'ignorance complète des dangers ?

Charles : Beaucoup de travailleurs sont ignorants des dangers. J'ai vu moi-même des travailleurs se coucher sur des sources d'irradiation pour faire grimper plus rapidement leur dosimètre afin de pouvoir quitter les lieux.

DR : Y avait-il un supplément de salaire pour le travail dangereux ?

Charles : Toujours 15 % de prime.

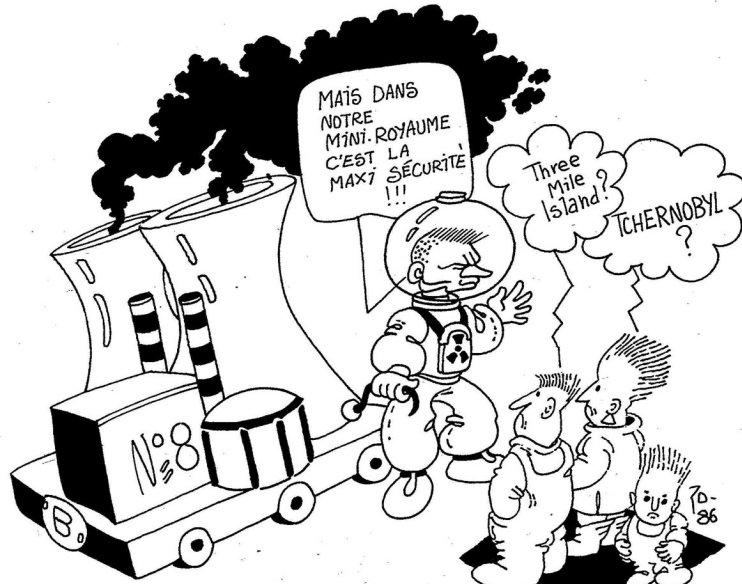
DR : Et maintenant ?

Charles : Mon indemnité d'invalidité. C'est tout !

Propos recueillis par Jef TURF.

Charleroi-Dampremy La commémoration de 1886

L'exposition itinérante « La révolte des damnés de la terre », consacrée aux événements tragiques qui se dérouleront dans la région de Charleroi en 1886 est à Dampremy. L'exposition sera ouverte les samedi 10 mai, dimanche 11 mai, lundi 12 et mardi 13 de 10 h 30 à 12 h et de 14 à 17 h en la Maison du Peuple, 11 rue Destrée.



NON AUX 12 MOIS

Non à l'allongement du stage d'attente, du service militaire, non aux sous-statuts. Oui à un emploi véritable et à un avenir.

La coordination liégeoise Jeunes 86, regroupant diverses organisations de jeunesse dont la Jeunesse communiste, les Jeunes socialistes, les Jeunes FGFB, les Jeunes ouvrières chrétiennes et... fait un appel pressant à la solidarité pour préparer ses prochaines activités.

Beaucoup d'argent sera nécessaire pour financer les cars qui amèneront les jeunes à Bruxelles le jeudi 15 mai pour manifester contre les mesures antijeunes du gouvernement.

Toute contribution est la bienvenue au compte de Jeunes 86 068-2072055-65.